

Pétition des habitants de Seyssel, département du Mont-Blanc et Seyssel, département de l'Ain, demandant leur unification dans une seule municipalité, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Pétition des habitants de Seyssel, département du Mont-Blanc et Seyssel, département de l'Ain, demandant leur unification dans une seule municipalité, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 244-245;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30559_t1_0244_0000_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023

DELACROIX présente la question suivante pour être renvoyée au comité de salut public. Ne conviendrait-il pas de découvrir les bâtimens nationaux couverts de plomb ? (1).

Après quelques discussions, la Convention décrète la mention honorable, l'insertion au bulletin et le renvoi au comité des domaines (2).

53

[Extrait des délibérations de la comm. de Seyssel] (3)

[27 niv. II]

Le Conseil général réuni au lieu de ses séances publiques,

Lecture a été faite d'un arrêté du Conseil général de la commune de Seyssel-Mont-Blanc, du 6 du courant mois par lequel, il donne avis au conseil, de la pétition qu'il a faite à la Convention nationale pour obtenir la réunion de sa partie de commune à celle-ci, pour les deux n'en faire qu'une, comme elles étaient auparavant l'échange de 1760, époque à laquelle il plut aux despotes de les trafiquer.

L'agent national ouï,

Le Conseil a approuvé la démarche de ses frères du Mont-Blanc, il l'appuie de toutes ses forces, il ne s'étend pas sur les avantages considérables qui résulteront de cette réunion, tant pour ces deux communes que pour la République entière et les moyens d'économie qu'elle procurerait en confirmant, de plus en plus, les motifs énoncés dans la pétition que ses frères ont envoyés à la Convention, il se réunit à eux pour la prier d'y faire droit, tant il est ridicule de voir deux municipalités ressortissant à deux différents départemens dans une seule, et même commune qui a les mêmes intérêts.

P.c.c. : DUGUET (off. mun.),

MARIA (secrét. par absence de DILIGENT).

[22 pluv. II].

Présents : les citoyens Humbert Finaz (maire), Pierre Goux, François Loguez, Joseph Vibert, Claude Benoît (off. mun.), Joseph Bertet (agent nat.), Etienne Jacquemier (?), Joseph Viollet, François Mocozet, Jean-Claude Vibert, Louis Vincent, Joseph Page, Joseph Maillet, Vincent Gras, Claude Montagnier, Pierre Lacombe, Charles Bouier et Noël Doche (notables).

Sont comparus devant le conseil général, les citoyens Charles Dépiguy, Gabriel Beringex, Louis Corsin, Anthelme Nicoud, Joseph Petottat, Gaspard Bertet, Claude-Marie Viollet, Jean-Claude Sage, Jean Bosson, Laurent Bosson, Claude Bosson, Claude Fournier dit Larose, Claude Fournier dit Landau, Anthelme Mestrallet, Blaise Fournier, François Bosson, chapelier, Gabriel Bosson, Balthazard Dubuisson, Joseph Jacquemier, Etienne Vincent, Joseph Vincent père, Anthelme Puthod, Joseph Vincent fils, Claude Guillermin, Henry Bernard, François

Bosson, François Laplace, François Chameau, Charles Vincent, Antoine Déborde, Pierre Viollet, François Bosson, Joseph Fournier, Claude Bertet, Pierre Ballet, Joseph Pernod, Etienne Jacquemier, Nicolas Goux, Noël Planna, Blaise Marcet, François Bossoud, Bara, Blaise Bosson d'Aillou, Jacques Fossoriez, Jean Gonod, Claude Louis Croset, Joseph Vibert fils, François Montanier, Claude Montanier, Michel Fournier, Jean Faramma, Claude Petrod.d.Bola, François Bosson dit cadet, Charles Bonier dit Rey, François Martinet, Blaise Bosson, Antoine Fournier, François Durant Barillat, Humbert Bosson, Jacques Petrod, Pierre Lacombe fils, Jean Petrod, Morillon, Blaise Mestrallet, François Petottat, Philibert Petrod dit Botessy, Joseph Marcet, Joseph Vincent, Anthelme Bertet, Jean Petrod Bois de Moule, François Vibert, Balthazard Bosson, Jean-Claude Ballet, François Petrod, dit Benoît, Claude Marcet, Laurent Petrod, Jacques Ballet, Jean Pernod fils, Pierre Petrod, Cally, Pierre Belmont, Charles Petrod Coquelet, François Thévenot, Jacques Bosson, Pierre Mollat, Antoine Dusauge, Claude Doche, Gaspard Fournier, Pierre Chameau, Henry Dépiguy, Claude Montanier, Laurent Bosson dit Grolliou, Joseph Vasqui, Philibert Bouzoud, Jacques Montanier, Jean-Claude Vibert, François Petrod Benisse, Henry Vincent, Noël Marcet, Philibert Mocozet, Emmanuel Vibert, Charles Bosson, Charles Bonien, François Petrod Cordayron, André Plannaz, Henry Bosson, Claude Montanier, Philibert Mermoz, Michel Fournier, François Gassiloud, fils, François Bovague, François Petrod, Joseph Bertet, Charles Bertet, Joseph Peirod, François Bertet, Jacques Durant, Pierre Planna, Philibert Henry Michard, François Bouzoud, Charles Michallet, tous domiciliés et faisant la majeure partie des citoyens de la commune de Seyssel, Mont-Blanc, lesquels après avoir observés, qu'ils sont instruits que le conseil général, de cette commune, a demandé à la Convention nationale, la réunion de cette commune à celle de Seyssel, départ. de l'Ain, ont dit que cette demande, était non seulement juste, mais même très nécessaire parce qu'il en résulte de très grands avantages.

« Premièrement, cette commune qui, avant qu'il plût aux despotes de la diviser en 1760, de celle de Seyssel, départ. de l'Ain, avec qui elle ne faisait pour lors qu'une, est maintenant dans le cas de faire plusieurs dépenses locales et administratives qu'elle ne serait pas dans le cas de supporter, si elle n'était réunie.

« Secondement, elle est dans le cas de faire des dépenses judiciaires très considérables, le chef-lieu du canton d'où elle dépend est à quatre lieues de distance, et pour y parvenir, elle est obligée de passer sur le territoire d'un canton étranger, sa route est même très souvent interceptée par l'inondation d'une rivière considérable qu'elle est obligée de traverser ; le district d'où elle dépend est à douze lieues de distance, et tous ces inconvénients et obstacles seraient annéantis par la réunion, puisque cette commune, n'aurait qu'un pont à traverser pour se rendre au chef-lieu du canton et chez le juge de paix d'où elle dépendrait pour lors, et qu'elle n'aurait que cinq lieues pour se rendre au chef-lieu du district, elle économiserait d'ailleurs, les frais d'un bureau muni-

(1) *Ann. patr.*, p. 1932; *M.U.*. XXXVII, 313.

(2) *P.V.*, p. 147.

(3) *D IV^{bis}* 56, doss. 12 (Ain). Voir ci-après P. ann. 1.

cipal, les frais d'un comité de surveillance, et ceux d'une garde nationale, qui sont très coûteux, bien plus, cette commune gagnerait au moins 3 000 journées par an, ce qui serait un avantage très conséquent non seulement pour elle, mais encore pour la république, en conséquence, ils déclarent non seulement approuver les démarches du Conseil général pour cette réunion, mais encore, ils l'invitent de vouloir exprimer à la Convention nationale, leurs vifs desirs, et les vœux ardents qu'ils font pour qu'elle s'opère au plus tôt.

Le Conseil général d'après les observations ci-dessus, l'agent national oui,

Arrête qu'extrait du présent sera envoyé à la Convention nationale, qui est priée de prendre en considération les observations des citoyens ci-devant nommés et leurs vœux pour la réunion de la commune de Seyssel-Mont-Blanc à celle de Seyssel-l'Ain et d'y donner son approbation et, à ces fins qu'extrait du présent sera communiqué à Seyssel-l'Ain pour donner son assentiment.

GUILLEMENOT, FOURNIER, GOUX, GERARD, Anthelme PUTHOD, DEPIGNY, Antoine FOURNIER, FRONVOUD, BERENGER, PETOLAS, VARCHIES, Joseph VIBERT, GASSILLOUD, A. RICHARD, BERTET, Jean-Claude GOUX, Vincent GROS (*notable*), CROSET (*off. mun.*), MAILLET, Noël DOCHE, LOGNOS (*off. mun.*), RIBERTOT, P. BOUZOUZ, MOUZET (*notable*), VIBERT (*notable*), Claude FOURNIE, BOSSON, A. FOURNIER, Claude MONTAGNIER, Claude DOCHE, Pierre BERTET, Louis FINANTS (*notable*), Charles DEPIGNY, GOUX (*off. mun.*), FINAZ (*maire*), BERTET (*agent nat.*), MICHALLET (*secrét.*), VINCENT, LACOMBEY, PAGES (*not.*), LOUIS COUSIN, Pierre LACOMBE fils.

[25 pluv. II].

Les citoyens de la commune de Seyssel-l'Ain, convoqués par le Conseil général; et réunis au lieu des assemblées ordinaires, ensuite des affiches et publications préalables, à la manière accoutumée.

Ensuite de l'extrait de la pétition des citoyens de la commune Seyssel-Montblanc, communiqué au Conseil général de Seyssel-l'Ain par la municipalité dudit Seyssel-Montblanc, ayant pour objet le vœu de la réunion du dit Seyssel-Montblanc à celle de Seyssel-l'Ain.

Les citoyens y étant, lecture a été faite dudit extrait par le citoyen Lafond (*maire*), et aurait (*sic*) de suite fait appel nominal desdits citoyens pour procéder par le oui ou par le non à l'acceptation de ladite réunion.

Les citoyens de l'assemblée étant au nombre de cent cinq ont voté à l'unanimité pour l'acceptation de la réunion.

Approuvent en outre la démarche de leurs frères du Mont-Blanc. Ils l'appuyent de toutes leurs forces.

Ils ne s'étendent pas sur les avantages considérables qui résulteront de cette réunion, tant pour les deux communes, que pour la république entière, et les moyens d'économie qu'elle procurerait.

En confirmant de plus les motifs énoncés dans ladite pétition que leurs frères du Mont-Blanc vont faire passer à la Convention nationale, ils se réunissent à eux pour la prier d'y faire droit.

Tant, il est ridicule de voir deux municipalités ressortissantes à deux différents départemens dans une seule et même commune qui a les mêmes intérêts, qui n'a été divisée que par les despotes lors de l'échange de 1760.

C. MARIA, RICHARD, DEPIGNY (*off. mun.*), GIREL, SERRAT, REVOUZ, FINAZ, GUICHON, FOIRAT, DUBOIS, A. ANDREMASSE, BOUZOUZ, BRACHET, Claude MOCOZET, GOUX, Ch. BESSON, Carl. CHEPARD, PEGOUD, père, THIBOUD, HUET, MOUY, QUINARD, V. JURDINZ (?), THIBOUD, L. FARREL, BENOÎT, MONTANIER, JACQUIER, MARTINEL, Joseph GUIBERT, GURLET, GUILLEMIN, PAVILLIET, FRANÇOIS, BEPON, CALLIAT, J.-F. MONTANIER, DUBARDOU, ARMAND, CARLES, DUQUAY, NICOLIER, Etienne RICHOUZ, RICHOUZ, Charles THIBOUD, DUQUAY, LAVENIERS, LAFOND (*maire*), DILIGENT (*secrét.*).

Un membre [DEYDIER] présente, au nom du comité de division le projet de décret qui est adopté ainsi qu'il suit:

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité de division et vu les vœux émis par les habitants de Seyssel, département du Mont-Blanc, et Seyssel département de l'Ain, dans leurs délibérations du 27, 30 nivôse, et 22 et 25 pluviôse, décrète :

« Art. I. La commune de Seyssel, département du Mont-Blanc, demeure réunie à celle de Seyssel, département de l'Ain, et fera partie du canton de Seyssel-l'Ain.

« II. Les conseils-généraux de ces deux communes se réuniront le décadi qui suivra la réception du présent décret, et choisiront parmi eux les membres qui doivent rester à la municipalité.

« III. Il en sera de même des comités de surveillance.

« IV. Le décret ne sera point imprimé, mais seulement envoyé aux départemens du Mont-Blanc et de l'Ain » (1).

54

Un membre [BRIEZ] fait adopter, au nom du comité des secours, les décrets suivans :

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité des secours publics, sur le procès-verbal de la municipalité de Renaison, district de Roanne, département de Loire, relativement à la fête civique célébrée le 30 nivôse dernier dans cette commune, où les vieillards et les femmes ont animé le patriotisme de la jeunesse pour la destruction des signes odieux du fanatisme et présenté un spectacle sublime et touchant dans la personne de la citoyenne Catherine Tachon, âgée de plus de 100 ans, et pour laquelle la municipalité demande une pension;

« Considérant que l'acte constitutionnel a consacré cette maxime: *La République française honore la vieillesse*; considérant que la loi du

(1) P.V., XXXIII, 148. Minute signée Deydier (C 293, pa. 954, p. 13). Décret n° 8368. Reproduit dans *Débats*, n° 539, p. 291; *M.U.*, XXXVII, 414. Mention dans *J. Sablier*, n° 1188.